

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du MARDI 12 Mars 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non affranchies.

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*De Charles-Thown, le 15 janvier.*

LE 21 du mois dernier, la législature de cet état a renouvelé par une loi la prohibition de l'importation des esclaves pendant l'espace de deux ans, à commencer du premier de ce mois, jour où expiroit le dernier acte prohibitif de ce commerce.

## BELGIQUE.

*Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 7 mars.*

L'armée prussienne, commandée par le prince de Saxe-Cobourg, après avoir surpris l'avant-garde de l'armée française au-dessus d'Aix-la-Chapelle, obligé le général Miranda à lever le siège de Maëstricht, a voulu pousser ses avantages plus loin; mais les Français s'étant rassemblés, ont formé un corps d'armée de plus de 50 mille hommes, qui a arrêté l'ennemi, fier de ce premier échec. Les Français occupent à présent une plaine au-dessus de Saint-Thron, où leur armée est arrangée de manière à pouvoir défendre le terrain avec avantage: les Autrichiens sont en présence, de manière que les avant-postes des deux armées sont continuellement aux prises. Cette guerre défensive n'aura lieu que le tems nécessaire qu'il faudra aux différens corps de troupes qui sont en marche pour la renforcer, alors l'armée française se mettra en mouvement pour attaquer les Autrichiens, que l'on espère pouvoir chasser au-delà du Rhin. A la veille d'une bataille générale & décisive, qui va décider du sort de la Belgique, il étoit de la prudence de faire rétrograder en arrière tous les gros équipages de l'armée; c'est ce qui vient d'avoir lieu. Depuis avant-hier au soir il est passé par cette ville plus de deux mille charriots chargés de munitions de guerre, d'équipages, d'artillerie de siège, de pontons, grilles, forges & autres attirails militaires, qui ont dirigé leur marche sur Mons. C'est seulement depuis cette après-dinée qu'il a cessé d'en passer.

Deux commissaires de la convention nationale sont partis pour Douay, afin de faire marcher au secours de nos provinces les gardes nationales des départemens du nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne & des Ardennes, déjà mis en réquisition depuis quelque tems. Ces troupes nouvelles viendront remplacer dans les garnisons celles qui s'y trouvent actuellement, qui à leur tour iront renforcer l'armée qui est devant l'ennemi,

Le général Moreton avoit déjà fait afficher hier, que tous rassemblemens ou attroupemens quelconques qui se formeroient dans les rues de cette ville, il les feroit dissiper par la force des armes. Aujourd'hui il paroît une nouvelle proclamation au nom de la république française, qui ordonne à tous les citoyens de remettre dans les 24 heures de la publication, toutes les armes qu'ils pourroient avoir, au garde-magasin de l'artillerie, sous peine d'être traités comme ennemis de la république. Elle enjoint aussi de donner aux représentans provisoires de cette ville, dans le même terme, le nom & la qualité des personnes qui sont logées dans les auberges ou chez le bourgeois. En cas d'émeute populaire, est-il dit dans la même proclamation, la ville sera mise à exécution militaire.

## FRANCE.

*De Paris, le 12 mars.*

La présence des commissaires de la convention nationale, & leurs exhortations, ont enflammé le zèle & le patriotisme de toutes les sections. Le contingent de Paris est déjà presque rempli; mais cette ville qui a commencé la révolution, & qui la soutiendra par son courage, ne se borne pas à fournir le nombre de soldats déterminé par la loi: des milliers d'hommes se disposent à partir pour combattre les ennemis de l'état, & renouveler les glorieuses journées d'Argonne & de Gemmape. Ceux qui ne peuvent pas offrir leurs bras à la patrie, s'empresse de venir poser sur ses autels une portion de leurs richesses. Dans toutes les sections, des contributions civiques volontaires sont ouvertes, pour fournir aux besoins des généreux défenseurs de la république. La convention nationale prend une attitude fière & imposante, & élève tous les esprits à la hauteur de la révolution. Les sociétés populaires, les autorités constituées, secondent ces grands & sublimes efforts. Malgré quelques troubles occasionnés par des malveillans, le peuple de Paris est disposé à respecter les loix, les propriétés & les personnes. Avant-hier la proclamation des dangers de la patrie s'est répétée au milieu de la plus imposante solennité. Tout annonce que l'échec que nous avons reçu, & que la terreur du moment a peut-être exagéré, servira à la ruine de nos ennemis & à la gloire de la république française.

## COMMUNE DE PARIS.

*Du 10 mars.*

Le conseil a admis dans son sein 47 canonniers de la section

du Théâtre-François, qui ont demandé d'être organisés promptement, afin de voler au-devant des tyrans qui menacent la patrie. L'enthousiasme de ces généreux citoyens a été vivement applaudi, & leur demande a été accordée.

La section des Gravilliers, instruite que, depuis quelque tems, il arrive à Paris une quantité prodigieuse de voyageurs; que les uns ont pour but de se soustraire aux enrôlemens, & les autres de faire servir ces circonstances orageuses à l'exécution de leurs complots perfides, a arrêté qu'il seroit formé dans son sein un comité de surveillance & de sûreté générale, chargé spécialement d'avoir l'œil sur les étrangers; que les logeurs en chambres garnies seroient tenus d'avoir leurs registres très en règle, conformément aux réglemens de police; qu'il leur seroit de plus ordonné de ne recevoir chez eux que des individus munis de leur carte de section, s'ils sont de Paris, ou de bons passe-ports, s'ils sont étrangers; & qu'enfin le présent arrêté seroit communiqué au conseil-général, avec invitation de peser dans sa sagesse les motifs puissans qui avoient autorisé ces mesures extraordinaires, afin de les prendre pour bases de celles qu'il croira devoir adopter dans ces momens difficiles. Selon le vœu de la section, la discussion alloit s'ouvrir sur cet objet, lorsqu'une lettre plus pressée est venue fixer l'attention du conseil. Un administrateur de police, Louis Roux, a écrit que les citoyens se portoit en grand nombre aux barrières, dans l'intention de les faire fermer. Sur le réquisitoire d'Hébert, qui a fait sentir le danger de ces mouvemens, & les obstacles qui pouvoient en résulter pour les approvisionnemens de Paris, le conseil-général a arrêté qu'il en seroit donné avis sur-le-champ à la convention nationale, & qu'en attendant sa décision, les sections seroient invitées à se conformer à la loi qui défend, sous peine de mort, la fermeture des barrières. Un gendarme d'ordonnance a été aussitôt dépêché au général Santerre, avec invitation de venir, séance tenante, recevoir les ordres du conseil, sur les moyens de prévenir tout désordre. Un second avis de l'administration de police a été lu; les administrateurs manifestoit des craintes sur quelques rassemblemens qui se formoient autour des maisons de Brissot & de Roland. Pour prévenir le mal que sembloit annoncer cette lettre, Hébert a proposé, & le conseil a arrêté que chaque citoyen seroit tenu d'illuminer, & que des commissaires se transporteroient dans les sections pour y lire l'arrêté pris relativement aux barrières, & les inviter au calme & à la tranquillité.

Santerre a été entendu; il a parlé avec vigueur contre les agitateurs qui vouloit à toute force une insurrection, comme si, dans les circonstances où nous nous trouvons, a-t-il dit, cette insurrection pouvoit être dirigée contre quelqu'autre que contre le peuple lui-même. Il nous faut un point de ralliement, a-t-il ajouté, ne l'anéantissons pas. Rappelons nos représentans infidèles; mais respectons-les. Il a invité les concitoyens à se méfier de quelques individus qui portoient à leurs chapeaux les deux lettres A & V. Son discours a été accueilli par des applaudissemens; & sur le réquisitoire de Réal, la séance a été déclarée permanente.

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Supplément à la séance du dimanche 10 mars.

(Présidence du citoyen Genfonné).

Gossuin & Merlin, commissaires de la convention dans la Belgique, écrivent de Douay, du 8 mars, qu'ils viennent de recevoir de Miranda la fâcheuse nouvelle de l'occupation de Liege par les Autrichiens: ils envoient copie de trois dépêches du général Dumouriez; l'une du 3, les deux autres du 4 mars, toutes trois datées de Moerdyck. En voici l'extrait dans la lettre même des commissaires.

« Nous vous envoyons trois dépêches de Dumouriez; nous apprenons par une lettre du général Miranda, la fâcheuse nouvelle que Liege est occupé par les Autrichiens. Heureusement il paroît, par la même lettre, que nos troupes sont ralliées & en bonne mesure. Le général Dumouriez, dans ses lettres, nous rassure, sur l'échec d'Aix-la-Chapelle, qui a nécessité la levée du siège de Maëtricht. A moins qu'on ne perde absolument la tête, dit-il, je ne vois pas comment 25 à 30 mille hommes pourroient se hasarder à passer la Meuse devant plus de 50 mille hommes réunis, qui n'ont, pendant quelques jours, d'autre objet que de défendre ce passage. Je suis ici occupé à deux sièges; s'ils se prolongent, je ne m'y obstinerai pas, je viendrai moi-même à l'armée, & je lui amènerai un renfort de plus de 20 mille hommes. Il n'y a pas de quoi s'inquiéter, en se bornant pendant une quinzaine de jours à une défense régulière, que nous changerons bientôt en une offensive terrible.

» Dumouriez nous a fait passer une proclamation à l'armée, que nous avons fait aussitôt imprimer & envoyer à Tongres. Nous la joignons ici. Nous partons pour Arras, où nous espérons trouver les esprits aussi bien disposés que dans le département du Nord ».

*Le général Dumouriez, à l'armée de la Belgique.*

« Mes braves camarades, mes amis, mes enfans, vous venez d'essuyer un échec, & il semble que votre fierté républicaine, que ce courage indomptable qui a fait mes succès, soient diminués un moment. Ce revers est dû à votre négligence; qu'il vous rende aussi sages & aussi prudents que je vous ai connus braves. Vous êtes plus forts du double que les ennemis qui vous ont fait quitter votre poste; ces ennemis sont les mêmes que nous avons vaincus ensemble dans les plaines de la Champagne & de la Belgique. Rappelez-vous que, n'étant qu'une poignée de monde, nous avons bravé plus de 80 mille hommes dans les camps de Grandpré & de Sainte-Menehould. — Les mêmes généraux vous guident encore, donnez-leur une confiance entière. Si l'ennemi veut passer la Meuse, ferrez vos bataillons, baissez vos bayonnettes, entonnez l'hymne des Marseillois, & vous vaincrez. — Trois places fortes, hérissées d'une artillerie formidable, environnées d'une inondation inaccessible, Bréda, Klunderts, Gertruidenberg, viennent, en huit jours de tems, de succomber sous les efforts de bataillons venus de France, qui n'avoient pas encore combattu. Jugez ce que vous devez faire, vous qui avez toujours triomphé! Je ne peux pas vous joindre d'ici à quelques jours; c'est pour me réunir à vous avec des vivres, des armes, de l'argent, des munitions & de nouveaux alliés, que je m'en suis séparé pour peu de tems; mais mon œil veille sur vous, mes conseils guident vos généraux qui sont mes élèves & mes amis. Rougissez d'avoir pu un moment manquer de confiance & d'audace; relevez vos fronts républicains; pensez à la vengeance, & mourez libres, ou soyez vainqueurs. Je vous embrasse & vous aime tous comme un bon pere aime ses enfans.

Le général en chef DUMOURIEZ.

Le ministre de la guerre fait passer à la convention une lettre du général Miranda.

« Depuis ma dernière lettre, citoyen-ministre, les corps qui étoient séparés de l'armée sous les ordres des généraux Hler, Lamorlière & Champmorin, se sont réunis, ayant combattu plus ou moins les ennemis qui les poursuivoient, & fait leur retraite avec le plus grand succès. Quand les détails de ces rapports me seront parvenus officiellement, j'aurai l'honneur de vous les envoyer. Les troupes de l'avant-garde ont également repoussé vers Tongres un corps ennemi d'observation qui nous suivait.

» L'armée a resté pendant les 6 & 7 dans sa position devant Saint-Thron, pour donner du repos aux troupes & protéger la jonction des corps détachés; elle fera aujourd'hui un mouvement pour se porter sur Tirlemont, où nous avons nos effets de campement & provisions en abondance. Demain probablement elle prendra une grande position devant Louvain, qui couvre la Belgique, & nous mette à même d'agir offensivement sur tous les points où sont nos ennemis. Ici, nous attendons les ordres du général Dumouriez, & les dispositions du pouvoir exécutif.

» Je viens d'apprendre qu'un courier arrivé de Paris au général Valence, avoit été détenu dans différens endroits, sous prétexte qu'il portoit des dépêches aux généraux qui trahissoient la patrie: cette inculpation infâme me paroît au-dessous de ma dignité, & je crois ne pouvoir mieux y répondre que par le mépris. La nation est trop sage pour ajouter foi aux rapports indignes de lâches déserteurs qui, abandonnant leur drapeau, prétendent couvrir leur honte en calomniant les braves citoyens qui, fideles à leurs devoirs, défendent leur patrie. J'espère que vous ferez connoître ces sentimens à la nation.

» Le corps de l'armée & les officiers se conduisent généralement avec patriotisme, subordination & respect, & je ne connois que la gendarmerie, & principalement la trentedeuxième division, qui tient des propos scandaleux & criminels sous tous les rapports, selon qu'il m'a été dénoncé par différens officiers supérieurs de l'armée. La punition sévère de ce corps seroit un acte de justice & de nécessité dans ce moment-ci. Je le fais renvoyer sur les frontieres de France, & j'envoie l'ordre aux généraux Lamorliere & Champmorin, pour prévenir les mauvais effets qu'une pareille conduite pourroit produire dans l'armée.»

Signé, MIRANDA.

Lettre des commissaires de la convention à Lyon, datée du 6 mars.

« La situation de cette ville près des frontieres, & l'importance que lui donnent son commerce & la population, disent les commissaires, la font considérer à nos ennemis comme une place d'armes dont ils doivent se rendre maîtres à l'ouverture de la campagne, pour favoriser l'invasion de notre territoire par les armées piémontoises & autrichiennes. L'influence de la cour de Turin & d'un sénat voisin non moins perfide dans les diverses agitations de cette ville, n'est plus douteuse pour les commissaires: ils tiennent quelques fils de la trame ourdie par leurs nombreux agens, & ils ne négligeront rien pour éclairer complètement leurs manœuvres ténébreuses. L'égoïsme & la criminelle apathie des habitans de Lyon, ont suffi pour relever l'espérance des ennemis de la liberté, qui se sont flattés, avec raison, d'y conspirer ouvertement sans éprouver d'obstacles. Les lieux publics retentissent de clameurs séditieuses, qui ne sont pas repoussées, ni par l'opinion, ni suffisamment réprimées par les magistrats; & il n'existe plus de villes en France où l'aristocratie soit dans une proportion plus alarmante avec le nombre de ses habitans, où les malveillans aient plus d'audace, & les patriotes, en général, moins d'énergie.

» Quant aux troubles qui ont eu lieu ces jours derniers à Lyon, ils se composent de tant d'éléments divers, il s'en fait des relations si contradictoires en apparence, qu'il faut quelque tems pour connoître la vérité. Beaucoup des prévenus languissent dans la maison de sûreté, & les commissaires demandent que le membres du comité de sûreté générale leur envoient les pièces.»

D'autres commissaires de la convention écrivent de Brest, en date du 4 mars, pour réclamer une augmentation de paie promise aux matelots. Leur demande, convertie en motion, a été décrétée.

Le maire de Paris envoie des renseignemens sur l'expédition faite chez Gorfas & chez Fiévée: le samedi, sur les 8 heures du soir, trente personnes armées de fusils, de sabres, de piques, ou autres armes, se rendirent chez Gorfas, rue Tiquetonne. Ils empêchèrent le portier d'appeler du secours, & brisèrent les presses & caractères. Gorfas s'étoit évadé, le pistolet à la main, avoit franchi un mur, & s'étoit présenté à la section du Contrat-Social. A 9 heures, une pareil nombre d'hommes commit les mêmes dégâts, rue Serpente, chez Fiévée, imprimeur de la Chronique de Paris. Il ne s'est rien passé rue J. J. Rousseau: des précautions ont été prises, par ordre du maire, pour réprimer les auteurs de ces actes irréguliers, & prévenir de semblables malheurs.

Après la lecture de ces lettres, Robespierre a dénoncé le lieutenant-général Stinghen, qui, chargé de commander l'avant-garde au-dessus d'Aix-la-Chapelle, ne s'étoit pas trouvé à son poste lors de l'attaque. Cet officier disoit aux commissaires de la convention que si l'électeur palatin rompoit sa neutralité, comme il étoit né son sujet, il desiroit être employé ailleurs, dans la crainte de devenir suspect. Il faut observer que Stinghen est depuis 37 ans au service de France, & que sa conduite n'a pas toujours été exempte de soupçons. Après avoir tonné contre les traîtres qui restent impunis, Robespierre a cherché les causes de cette impunité; il les a vues dans la foiblesse, la pusillanimité & la mauvaise organisation du conseil exécutif, dans le défaut d'un régulateur fidele, qui surveillât les affaires intérieures & les affaires extérieures.

« Il s'agit moins, a dit Danton, de chercher les causes de nos maux, que d'appliquer les remèdes: quand l'édifice est en feu, je ne m'occupe pas des fripons qui veulent le démolir, je me presse d'éteindre l'incendie... Dumouriez avoit conçu un plan qui honore son génie; je dois lui rendre justice avec éclat: il avoit annoncé que, si nous n'envahissions la Hollande, tout seroit perdu. Puisqu'on a méconnu ce trait de génie, il faut réparer la faute; il n'est besoin que de François, la France regorge de guerriers. Voulons-nous la liberté? Marchons tous; prenons la Hollande, & Carthage est détruite; & l'Angleterre, le point central de la coalition ennemie, ne peut revivre que par la liberté. Nous avons à agir: que vos commissaires partent, qu'ils partent cette nuit; qu'ils disent aux riches: Vous n'avez qu'un moyen pour conserver votre luxe; le peuple a du sang, il le prodigue; allons, misérables, prodiguez vos richesses. Il faut que des conquêtes paient nos dettes, ou que les riches les paient avant peu. Législateurs! vous avez une nation pour levier, & la raison pour point d'appui; & vous n'ébranleriez pas le monde! Oublions tous partis; je ne connois qu'une ligne, battons l'ennemi; & que mon nom soit flétri, peu m'importe. On m'a appelé buveur de sang: buvons le sang des ennemis de la liberté; faisons marcher la France, prenons la Hollande, aimons les patriotes anglois, point de débats, point de querelles; & nous aurons sauvé la patrie.» Vifs applaudissemens.

Carra, Lacroix & Rullu donnent, sur la conduite de Stinghen & de Lanoue, des renseignemens qui déterminent la convention à charger son comité de la guerre de lui faire un rapport sur ces officiers, dont les papiers seront mis sous scellés, & qui seront traduits à la barre. Ce décret doit être porté aux commissaires de la Belgique par un courier extraordinaire.

Bourdon a proposé de charger aussi le comité d'examiner si Valence n'auroit pas été conduit, dans ces derniers événemens, par un sentiment de jalousie contre Dumouriez.

Un membre a écarté la proposition de Bourdon, en demandant qu'on décrétât, sans délibérer, l'organisation du

tribunal révolutionnaire, & le renouvellement du ministère : un projet pour l'organisation du tribunal a été présenté par le comité de législation ; Lindet en a présenté un autre qui sembloit obtenir l'assentiment de la majorité, mais qui ne donnoit pas des jurés à ce tribunal : Barrère a fait sentir l'inconvénient qui résulteroit de la marche terrible & rapide d'un tel corps : après de vifs débats, il a été décrété que ce tribunal auroit des jurés, pris en nombre égal dans les départemens, & nommés par la convention.

Le ministre de la marine écrit qu'il vient d'apprendre que les états-unis d'Amérique ont célébré, par des fêtes pompeuses, les succès des armes de la république française. — La nouvelle paie accordée aux troupes de ligne, courra du 15 mars courant, & s'effectuera le 15 avril. — Les bourses des collèges seront spécialement accordées aux fils des défenseurs de la patrie.

L'assemblée suspend sa séance pour une heure, à sept heures & demie.

*Séance extraordinaire du soir, du dimanche 10 mars.*

A neuf heures la séance s'ouvre : Lacroix occupe le fauteuil : le projet de Lindet, sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, avoit obtenu la priorité ; on le soumet à la discussion (Nous donnerons demain le texte des articles décrétés).

La discussion avoit été interrompue par une lettre dans laquelle la commune de Paris instruisoit la convention qu'il se préparoit un grand mouvement ; qu'on vouloit fermer les barrières ; que le conseil, restant en permanence, venoit d'adresser une circulaire aux 48 sections, pour leur rappeler que les barrières doivent rester ouvertes jusqu'à ce que la convention en ait décidé autrement.

Un membre dit qu'on entendoit sonner le tocsin : un autre membre assure que le tocsin n'existe que dans la tête des peureux. La convention mande le maire, le procureur de la commune, & le commandant de la garde nationale de Paris.

Ces fonctionnaires publics paroissent un moment après : le maire confirme les faits consignés dans l'arrêté de la commune ; mais il ajoute que de nouvelles députations des sections ont appris que le calme est rétabli. Le général Santerre dit que neuf mille hommes sont prêts à marcher contre les ennemis de la république ; les patrouilles sont doublées, le fauxbourg Saint-Antoine n'est pas agité, il est soumis à la loi. Ceux qui annoncent des mouvemens ont peut-être le dessein de les faire naître. A la vérité, quelques propos séditieux ont pu donner des inquiétudes ; on disoit qu'il falloit un roi ; on désignoit le citoyen Egalité ; on appelloit son fils à la place de commandant de la garde nationale. Ces propos ont pour objet de diviser les esprits ; mais, a ajouté Santerre, je surveillerai, & tout sera tranquille.

Treillard & Camus, commissaires de la convention dans la Belgique, écrivent en date du 9 mars : « Nous nous sommes rendus au quartier-général à Tirlemont ; nous avons vu les généraux Miranda, Valence, Lanoue, Egalité, &c. toute l'armée à ordre de se réunir à Louvain ; cette réunion se fera demain ; l'artillerie est en marche ; toutes les opérations sont concertées avec Dumouriez. Dans les troupes sont des soldats intrépides, qui se sont vus, avec le plus amer regret, forcés de rétrograder ; on les a consolés en leur disant que la position derrière Louvain étoit le salut de la chose publique, & leur promettant de nouveaux triomphes ; mais il y a aussi des lâches, indignes du nom français, qui cherchent des prétextes pour fuir, & crient à la

trahison pour tolérer leur lâcheté. Ces hommes ont porté la confusion dans Bruxelles ; le général Duval leur a fait fermer les portes. On se plaint aussi de plusieurs officiers. Nous nous rendons à Bruxelles, où le calme regne, grâce à la surveillance rigoureuse qu'on y exerce ».

*Séance du lundi 11 mars.*

Le comité diplomatique, par l'organe de Carnot, fait décréter la réunion de Namur & de deux autres villes de la Belgique au territoire de la république française.

Beurnonville écrit qu'en acceptant le ministère de la guerre, il s'est réservé la faculté de rejoindre ses braves frères d'armes, avec lesquels, depuis le mois de mai dernier, il a effuyé 172 combats : il déclare qu'il donne sa démission, & demande que l'assemblée nomme des commissaires pour examiner ses comptes, ainsi que sa correspondance avec les généraux.

Carra & d'autres membres font l'éloge de Beurnonville ; ils pensent que sa démission peut nuire à la république, & proposent de lui en demander les motifs. En rendant à Beurnonville la justice que lui doit tout Français qui aime son pays, Danton observe qu'il importe que le ministère soit renouvelé, & que la convention se réserve la faculté de choisir des ministres par-tout, même dans son sein. Pour imposer silence à la calomnie, Danton déclare qu'il n'acceptera aucun ministère, tant qu'il sera membre de la convention nationale.

Après de longs débats, la convention rejette, par la question préalable, la proposition de choisir les ministres dans son sein ; elle décrète que Beurnonville, avant de se rendre aux frontières, produira ses comptes, qui seront livrés à l'impression.

Duprat demande que les membres qui ont des places dans l'administration militaire, ou qui auroient obtenu en avancement des grades qu'ils ne devoient pas à l'ancienneté de service, soient tenus d'opter entre ces places & les fonctions de législateur. Lacroix déclare que, sans être d'une famille entachée de noblesse, on l'avoit fait, en 1780, capitaine de milice ; lorsque l'assemblée législative alloit terminer ses travaux, il obtint le grade d'adjutant-général, & il se proposoit de le remplir, & de faire la guerre à ses frais. « Je déclare, ajoute Lacroix, que si l'on me réduit à faire un choix, je vote pour aller me battre, & je prie l'assemblée d'appeler mon suppléant ». — La proposition de Duprat est écartée par l'ordre du jour.

De longs débats sur la rédaction des articles relatifs à l'organisation du tribunal révolutionnaire, ont terminé cette séance.

Séance levée à cinq heures.

*Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.*

*Lettre G.*

*Cours des changes d'hier.*

Amsterdam.....	28 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$ .	Cadix.....	28 l.
Hambourg.....	360 à 62.	Gènes.....	184.
Londres.....	14 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$ .	Livourne.....	195.
Madrid.....	28 l. 5 f.	Lyon, pay. de Janvier. 4. b.	

*COURS DES EFFETS PUBLICS.*

*Du 11 mars 1793.*

Actions des Indes de 2500 liv.....	1965. 70.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	492.
Emprunt de déc. 1782, quit. de finance.....	10. 7. p.
Emp. de 125 millions, déc. 1784. 7 $\frac{6}{8}$ à $\frac{6}{8}$ .	6 $\frac{3}{4}$ à 7. p.